



Latay Association Club
Création : 2013
asso.lac.latay@gmail.com

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE **DU 8 FEVRIER 2019**

Les membres de l'association Latay Association Club (L.A.C.) se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le 8 février 2019, à 18h45, au Latay - 44130 Fay de Bretagne, sur convocation préalablement adressée par mail et réseaux sociaux, par Manon BAUJARD et Alexandra DEBEC, dans les formes et délais conformes aux dispositions statutaires.

Tous les membres du bureau étaient présents, et un total de 13 adhérents de l'association ; conformément aux conditions de quorum mentionnées dans les statuts, l'assemblée générale extraordinaire peut donc valablement délibérer. Une feuille de présence est annexée au présent procès-verbal.

L'assemblée générale extraordinaire est présidée par Madame Alexandra DEBEC, en sa qualité de président de l'association.

Le président rappelle que l'assemblée générale extraordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant : Modifications des statuts.

Le président fait état des motifs à l'origine de cette proposition, et communique à l'assemblée les documents utiles ; le débat s'ouvre : Modification suite à des démissions ou futures démissions pour le bon fonctionnement de l'association nous décidons donc de réélire un nouveau bureau. Les postes suivants sont donc à pourvoir : président, secrétaire, vice-secrétaire, trésorier.

Nous avons parlé aussi de :

- La trésorerie état des comptes ;
- La rénovation de la caravane qui sert de local pour les affaires du L.AC. ;
- La préparation des événements pour la saison de concours ; et
- Les sponsors et lots pour les concours.

Au terme des débats, le président propose à l'assemblée de voter les résolutions suivantes :

Première résolution : modification des statuts

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide de voter les différents postes à pourvoir :

- **Présidente** : Sylvie LUCAS,
Mise au vote à main levée, cette résolution est adoptée à 10 voix contre 13.
- **Secrétaire** : Clémentine MORICEAU,
Mise au vote à main levée, cette résolution est adoptée à 7 voix contre 13.

- **Vice-secrétaire** : Amandine MURAIL,
Mise au vote à main levée, cette résolution est adoptée à 3 voix contre 13 (validée par le bureau).
- **Trésorier** : Sophie GABORIAUD,
Mise au vote à main levée, cette résolution est adoptée à 10 voix contre 13.

Deuxième résolution : Changement de poste des anciens membres du bureau

- **M. Jean-Philippe BAUJARD** prendra le poste de vice-président ; et
- **Mme Manon BAUJARD** conserve son poste de communication.

La séance est levée à 20h00.

Le 8 février 2019, à Fay de bretagne.

La Présidente,

Alexandra DEBEC

La secrétaire remplaçante,

Manon BAUJARD